



## **PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielle est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présentation synthétique se présente comme suit :

- I. Eléments de contexte et priorités du budget**
- II. Les ressources en fonctionnement**
- III. Les taux d'imposition**
- IV. Les dépenses de fonctionnement**
- V. Les dépenses de personnel**
- VI. Le programme d'équipement et son financement**
- VII. Les caractéristiques de l'endettement**
- VIII. L'épargne brute et l'épargne nette**
- IX. Tableaux de synthèse des dépenses et des recettes**

## **I – Elements de contexte et priorités du budget**

### Les objectifs et priorités du budget 2022 de la Communauté Urbaine

La Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, forte d'une population de près de 275 000 habitants, est le fruit d'un regroupement de 54 communes autour de compétences dont la gestion des déchets, le transport, la voirie, l'eau potable et l'assainissement, le développement économique.

En dépit d'une année 2020 marquée par la crise sanitaire et ses impacts financiers pour la Communauté Urbaine, la capacité à investir de celle-ci reste importante grâce à sa bonne santé financière au 31 décembre 2020.

Les investissements importants prévus sur le mandat, couplés à une gestion rigoureuse des services permettront sur les prochaines années de poursuivre et d'améliorer les politiques publiques dévolues à la Communauté Urbaine tel que les transports, le développement économique, l'environnement tout en maintenant une proximité avec les habitants et continuant à améliorer la qualité des services rendus aux usagers, par la modernisation de ses pratiques et de ses outils.

Le budget primitif 2022 de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole s'établit sur une prévision de stabilité de la fiscalité locale et d'une solvabilité durable de la Communauté Urbaine de nature à préserver les priorités d'actions communautaires sur le moyen et long terme.

En lien avec le rebond prévu de l'économie et un retour à une situation sanitaire maîtrisée, les principales orientations qui ont présidé à l'établissement de ce budget 2022 sont les suivantes :

- La décarbonation du territoire et l'accélération de la transition énergétique (fermeture de la centrale à charbon, lancement du projet de 3<sup>ème</sup> ligne du tramway, verdissement de la flotte de véhicules, plan vélo...);
- Le renforcement de l'attractivité et de l'attrait touristique du territoire (Smart port city, pôle croisière, Opération Grand Site, Pays d'Art et d'Histoire ..);
- Le développement de l'enseignement supérieur (plan campus);
- L'accompagnement de la ruralité (aides à l'agriculture, gros entretien des infrastructures eau, déchets, transports);
- L'appui aux communes membres (politique de solidarité à travers le fonds de concours pour les communes et la dotation de solidarité, travaux de raccordement au très haut débit ..).

## II – Les ressources de la communauté urbaine en fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent au BP 2022 à 427 490 114 € contre 424 253 370 € au BP 2021 hors opérations d'ordre.

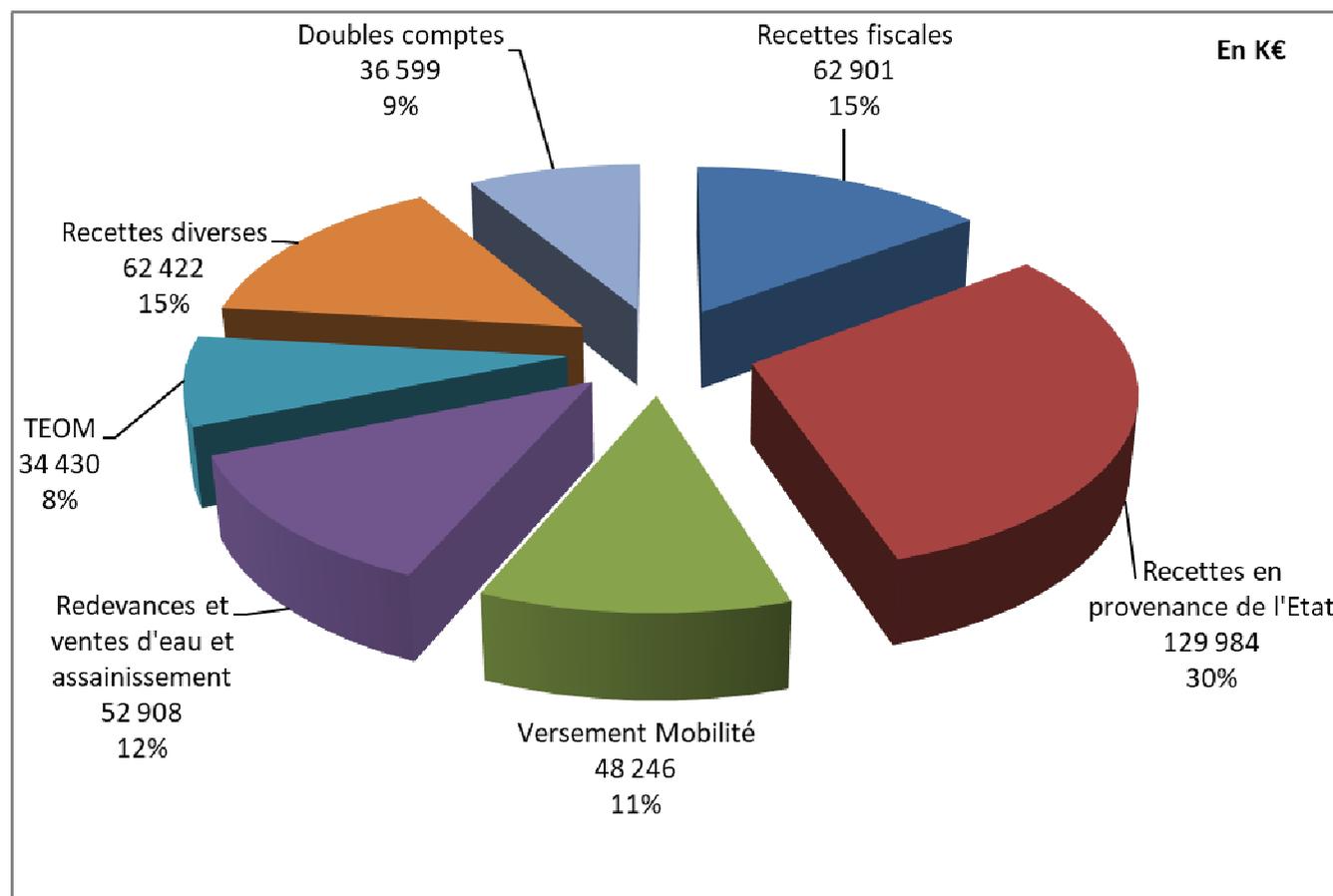
Les opérations d'ordre sont les opérations comptables ne donnant pas lieu à encaissement ou décaissement, donc sans incidences sur la trésorerie (reprises de provisions notamment).

La répartition des recettes de fonctionnement peut être constatée selon une ventilation par budget et par thématique.

### Répartition des recettes de fonctionnement par budget

	RECETTES		
	BP 2021	BP 2022	Variation
Budget principal	215 057 604 €	215 055 847 €	0,00%
Budget assainissement	32 343 521 €	30 921 195 €	-4,40%
Budget eau potable	35 817 488 €	35 548 266 €	-0,75%
Budget eau zone industrielle	5 940 005 €	6 226 725 €	4,83%
Budget transports publics	86 448 368 €	88 554 976 €	2,44%
Budget Collecte et Recyclage	43 315 791 €	44 513 513 €	2,77%
Budget ZAE Econormandie	1 645 005 €	900 005 €	-45,29%
Budget Château Grosmesnil	129 011 €	167 062 €	29,49%
Budget ZAC des Courtines	- €	20 005 €	-
Budget ZAC des Jonquilles	5 €	5 €	0,00%
Budget parc d'activités nautiques Escaut	115 849 €	173 005 €	49,34%
Budget Immobilier tertiaire	180 648 €	154 130 €	-14,68%
Budget Jules Durand	2 740 005 €	4 752 005 €	73,43%
Budget Ormerie	100 005 €	78 005 €	-22,00%
Budget Hôtel d'entreprise	48 005 €	49 505 €	3,12%
Budget Atelier Locatif	68 755 €	68 755 €	0,00%
Budget Maison Pluridisciplinaire	235 305 €	235 305 €	0,00%
Budget Opérations immobilières	68 000 €	71 805 €	5,60%
<b>Total</b>	<b>424 253 370 €</b>	<b>427 490 114 €</b>	<b>0,76%</b>

## Répartition des recettes de fonctionnement par thématique (en K€)



- Le budget principal de la communauté Urbaine

Les principales recettes du **budget principal** sont :

- Les recettes fiscales pour 62 901 K€ au BP 2022 contre 79 500 K€ au BP 2021 (voir détails : III Taux d'imposition) sur le budget principal.

Les recettes en provenance de l'Etat concernent :

- Les compensations de taxe professionnelle pour 54 889 K€ au BP 2022 contre 54 849 K€ au BP 2021 sur le budget principal.
- La dotation globale de fonctionnement et autres dotations de compensation pour 42 755 K€ au BP 2022 contre 30 609 K€ au BP 2021 sur le budget principal.
- Les recettes de TVA à hauteur de 29 520 K€ (contrepartie de la suppression des recettes de taxe d'habitation sur les résidences principales).  
Conformément aux prévisions de croissance du PIB et aux prévisions de la mission parlementaire de Jean-René Cazeneuve sur les conséquences de la crise sur les finances locales, une hausse de 3.5 % de la fraction de TVA est prévue par rapport au montant 2021. Dans ces conditions, la fraction de TVA est estimée à 29 520 K€ pour 2022.
- Les Dotations Générales de décentralisation (DGD) relatives à l'hygiène pour 1 669 K€ et au transport pour 1 151 K€.

- Le budget transports publics

Par délibération en date du 27 mars 2019, la Communauté Urbaine a voté la mise en place d'un taux de versement mobilité visant, sur une période de 5 ans, à l'instituer puis l'amener à 2% sur les territoires des deux ex-EPCI de Criquetot et de Caux Estuaire (le taux de 2% étant déjà appliqué sur le territoire de l'ex CODAH) en contrepartie de la mise en place de nouveaux services sur ces territoires. En 2022, le taux sera de 1,2% sur le premier semestre et 2 % sur le second semestre.

Le produit attendu pour 2022 s'élève à 48 246 K€ contre 44 760 K€ au BP 2021. Ce montant inclut la compensation de l'Etat suite au relèvement du seuil d'assujettissement de 9 à 11 salariés. Ce chiffre tient compte des hypothèses suivantes : retour à une certaine « normalité » au niveau sanitaire par rapport à 2021, hausse programmée des taux du Versement Mobilité (VM) sur les deux anciens territoires de Criquetot l'Esneval et Caux Estuaire et évolution physique des bases.

Le versement mobilité payé par les personnes morales employant plus de 11 salariés représente la principale ressource de ce budget.

Les deux autres sources de financement significatives sont les recettes des usagers des transports publics (que l'on retrouve dans les recettes diverses) attendues pour 12 637 K€ qui couvrent environ 14 % des charges réelles de fonctionnement du budget et la subvention d'équilibre du budget principal à hauteur de 22 465 M€. Cette subvention d'équilibre couvre 24,9 % des charges de fonctionnement budgétées.

- Les budgets annexes eau potable, assainissement et eau zone industrielle

**Concernant ces budgets financés uniquement par les usagers**, les recettes proviennent des ventes et redevances d'eau et assainissement pour 52 908 K€ au BP 2022 (54 616 K€ au BP 2021).

La baisse des recettes au budget 2022 provient essentiellement d'une baisse des ventes d'eau suréstimées en 2021 et une baisse de la prime d'épuration versée par l'agence de l'eau.

Le budget 2022 prévoit la reconduction des principes de fonctionnement qui existaient avant la création de la Communauté Urbaine.

Il est prévu que les tarifs de l'eau restent stables sur l'ensemble des territoires en 2022.

Au final, pour un usage de 120 m<sup>3</sup> d'eau par an, le prix du m<sup>3</sup> varie entre 3,76 € et 6,46 €.

En ce qui concerne, l'eau sur la zone industrielle, une hausse des tarifs de 3,8% est prévue au titre de la tarification pour l'année 2022.

- Le budget gestion des déchets / collecte et recyclage

**Concernant ce budget**, la principale recette provient de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 34 430 K€ au BP 2022 contre 33 960 K€ au BP 2021.

Les taux de TEOM en 2022 resteront stables, équivalents à ceux de 2021.

**Concernant les recettes diverses**, elles sont prévues à hauteur de 62 422 K€ au BP 2022 contre 59 269 K€ au BP 2021. Ces recettes concernent principalement :

- Budget des transports publics : les recettes du transport perçues auprès des usagers et d'autres recettes diverses dont le forfait post stationnement, les recettes du transport scolaire en provenance de la Région et les redevances du délégataire sur le budget transport (4 056 K€) ;
- Budgets eau : les recettes de fonctionnement liées à l'eau et assainissement avec notamment les primes d'épuration, les redevances de l'eau potable (15 771 K€) ;
- Budget cycle des déchets : les recettes de la collecte et des recyclages liées à la revente de matériaux et des subventions diverses (5 589 K€) ;
- Les recettes de cessions de terrain sur les zones d'activités (5 750 K€) ;
- Les recettes liées à la revente de produits stockés (4 772 K€) ;
- Les recettes diverses de fonctionnement concernant les droits d'entrées pour les centres aquatiques, les locations mobilières et les autres recettes diverses relatives à l'habitat, au stade Océane, à la santé, au tourisme, ... (13 847 K€).

Concernant les **doubles comptes**, il s'agit des flux inter-budgets suivants :

- Subvention d'équilibre du budget principal au budget transport : 22 645 K€ au BP 2022 contre 23 527 K€ au BP 2021, soit une baisse de 4,5 %.
- Subventions d'équilibre du budget principal aux budgets des ZAC : 244 K€ au BP 2022 contre 275 K€ au BP 2021, soit une baisse de 11,4 %.
- Reversement au budget gestion des déchets suite au transfert de la compétence collecte : 4 491 K€ identique au montant budgété en 2021.
- Contribution à l'eau pluviale : 3 911 K€ au BP 2022 contre 3 798 K€ au BP2021, soit une hausse de 2,97%.
- Frais d'administration générale : 5 489 K€ au BP 2022 contre 5 509 K€ au BP 2021, soit une baisse de 0,37%

### III - Les taux d'imposition

Les taux d'imposition ont été fixés par la Communauté Urbaine par délibérations spécifiques lors du Conseil Communautaire du 27 mars 2019.

La Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole a adopté les taux ci-dessous :

Pour la Cotisation Foncière des Entreprises :

Taux CFE	2020	2021	2022
Communes ex CODAH	25,41%	25,27%	25,12%
Communes ex CAUX ESTUAIRE	19,19%	19,67%	20,15%
ANGERVILLE L'ORCHER	20,67%	21,01%	21,34%
ANGLESQUEVILLE L'ESNEVAL	23,54%	23,59%	23,63%
BEAUREPAIRE	20,62%	20,96%	21,30%
BENOUVILLE	24,34%	24,31%	24,27%
BORDEAUX SAINT CLAIR	23,54%	23,59%	23,63%
CRIQUETOT L'ESNEVAL	20,87%	21,19%	21,50%
CUVERVILLE	22,52%	22,67%	22,82%
ETRETAT	21,21%	21,49%	21,76%
FONGUEUSEMARE	21,53%	21,78%	22,02%
GONNEVILLE LA MALLET	23,06%	23,15%	23,24%
HERMEVILLE	24,13%	24,12%	24,10%
HEUQUEVILLE	20,62%	20,96%	21,30%
LE TILLEUL	24,41%	24,37%	24,32%
PIERREFIQUES	23,01%	23,11%	23,20%
POTERIE-CAP-D'ANTIFER	22,52%	22,67%	22,82%
SAINTE MARIE AU BOSC	22,54%	22,69%	22,83%
SAINTE MARIE AU BOSC	20,91%	21,22%	21,52%
SAINTE-MARIE AU BOSC	22,75%	22,87%	23,00%
TURRETOT	24,10%	24,09%	24,08%
VERGETOT	20,62%	20,96%	21,30%
VILLAINVILLE	19,47%	19,92%	20,37%

Il est précisé qu'un lissage des écarts de taux de Cotisation Foncière des Entreprises est en cours pour converger vers un taux unique de 23,99% en 2030, soit la durée maximale de 12 ans de lissage.

	2020	2021	2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	0%	0%	0%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0%	0%	0%
Versement transport – ancien territoire de la CODAH	2,00%	2,00%	2,00%
Versement transport – anciens territoires de Caux Estuaire et de la communauté de communes du canton de Criquetot l'Esneval jusqu'au 30 juin	0,40%	0,80%	1,20%
Versement transport – anciens territoires de Caux Estuaire et de la communauté de communes du canton de Criquetot l'Esneval à compter du 1 <sup>er</sup> juillet	0,80%	1,20%	2,00%

Pour information, ci-dessous, les coefficients multiplicateurs concernant la TASCOM et applicables pour l'année 2022.

	2020	2021	2022
TASCOM coefficient multiplicateur – ancien territoire de la CODAH	1,2	1,2	1,2
TASCOM coefficient multiplicateur – anciens territoires de Caux Estuaire et de la communauté de communes du canton de Criquetot l'Esneval (lissage sur 4 ans)	1,05	1,1	1,15

Les **recettes fiscales** pour 2022 sont estimées à 62 901 K€ au BP 2022 (79 500 K€ attendu en 2021) et se décomposent de la manière suivante :

Ces recettes sont estimées à partir des éléments suivants :

- **La Cotisation Foncière des Entreprises**

Le produit est estimé à 35 140 K€ pour 2022, soit une baisse de 2,2% par rapport au produit notifié en 2021. Cette baisse s'explique essentiellement par la fermeture de la centrale EDF.

- **La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises**

L'effet de la crise sanitaire devrait se faire particulièrement ressentir sur les recettes de CVAE 2022. En raison du décalage de perception de cet impôt par les collectivités, la perte de valeur ajoutée de l'année 2020 se matérialisera par une diminution de produit estimée à 5% par rapport au produit définitif 2021. Le produit de CVAE 2022 est estimé à 21 190 K€ sachant que cette recette est très difficile à évaluer, encore plus durant cette période de crise sanitaire.

- **L'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux**

Le produit est estimé à 2 280 K€ pour 2022, soit une baisse de 27,4 % par rapport à 2021 (3 140 K€). Cette diminution s'explique essentiellement par la fermeture de la centrale EDF.

- **La taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties**

Le produit est estimé à 176 K€. La communauté urbaine ne dispose pas de pouvoir de taux sur cette part de fiscalité transférée du département et de la région suite à la réforme de la taxe professionnelle qui est estimée en légère hausse de 1.4 % par rapport au produit notifié en 2021.

- **La Taxe sur les surfaces commerciales**

La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) est estimée à 3 200 K€. Ce montant est stable par rapport aux prévisions du BP 2021.

## IV - Les dépenses de fonctionnement

La maîtrise des dépenses de fonctionnement en 2022 tout en maintenant la qualité de services aux usagers a fait l'objet d'une attention soutenue par les services de la Communauté Urbaine afin d'optimiser l'épargne brute nécessaire au financement du plan pluriannuel d'actions communautaires.

Les **dépenses de fonctionnement** 2022 s'élèvent à 366 827 740 € hors opérations d'ordre contre 368 752 636 € au BP 2021.

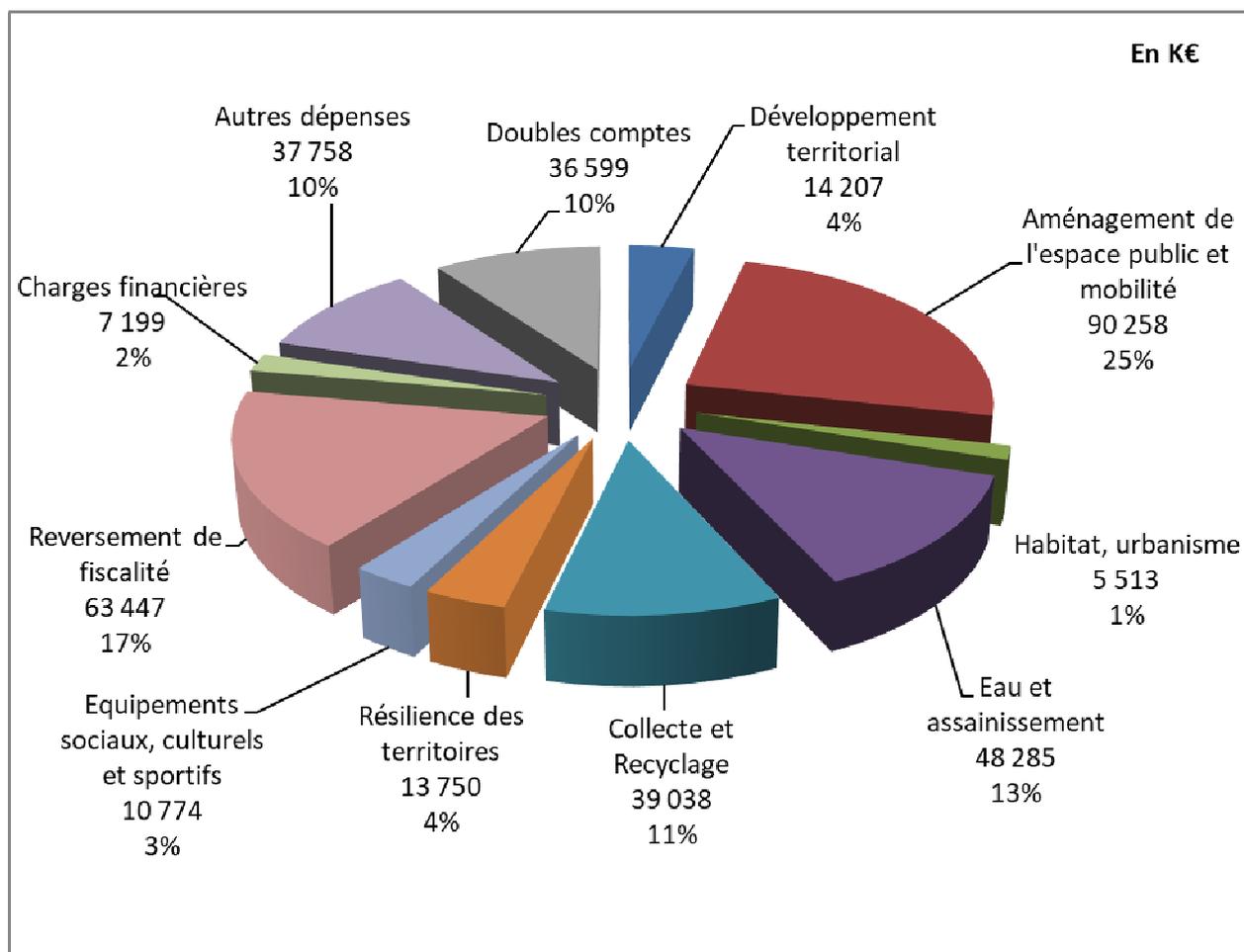
Les opérations d'ordre sont les opérations comptables ne donnant pas lieu à encaissement ou décaissement, donc sans incidences sur la trésorerie (provisions et amortissements notamment).

La répartition des dépenses de fonctionnement peut être constatée selon une ventilation par budget, par nature et par politique publique.

### Répartition des dépenses de fonctionnement par budget

	DEPENSES		
	BP 2021	BP 2022	Variation
Budget principal	197 666 692 €	195 894 511 €	-0,90%
Budget assainissement	19 817 992 €	20 752 963 €	4,72%
Budget eau potable	23 676 822 €	24 782 320 €	4,67%
Budget eau zone industrielle	4 449 322 €	4 511 758 €	1,40%
Budget transports publics	74 207 031 €	76 439 621 €	3,01%
Budget Collecte et Recyclage	40 127 818 €	41 226 604 €	2,74%
Budget ZAE Econormandie	653 719 €	226 186 €	-65,40%
Budget Château Grosmesnil	114 258 €	125 262 €	9,63%
Budget ZAC des Courtines	147 000 €	100 005 €	-31,97%
Budget ZAC des Jonquilles	366 005 €	890 005 €	143,17%
Budget parc d'activités nautiques Escaut	107 461 €	150 505 €	40,06%
Budget Immobilier tertiaire	135 335 €	108 214 €	-20,04%
Budget Jules Durand	6 744 691 €	5 €	-100,00%
Budget Ormerie	5 €	5 €	0,00%
Budget Hôtel d'entreprise	28 302 €	22 598 €	-20,15%
Budget Atelier Locatif	24 511 €	20 105 €	-17,98%
Budget Maison Pluridisciplinaire	102 172 €	124 323 €	21,68%
Budget Opérations immobilières	383 500 €	1 452 750 €	278,81%
<b>Total</b>	<b>368 752 636 €</b>	<b>366 827 740 €</b>	<b>-0,52%</b>

## Répartition des dépenses de fonctionnement par politique publique (en K€)



- Le budget principal et le budget des transports publics

Les dépenses de fonctionnement du **budget principal** se répartissent selon 5 thématiques majeures :

### **Le Développement territorial** (14 2079 K€ au BP 2022 contre 21 881 K€ au BP 2021)

Il s'agit dans le cadre de cette politique des dépenses prévues pour :

- Le développement économique (2 810 K€)  
Il s'agit de subventions et/ou de diverses aides en faveur d'acteurs associatifs contribuant au développement du territoire tels que Le Havre Seine Développement, au Pôle métropolitain de l'Estuaire de la Seine, à l'Agence d'Urbanisme de la Région Havraise ainsi que des aides à l'immobilier d'entreprises et au financement de congrès.
- Les parcs d'activités (1 661 K€)  
Il s'agit des dépenses d'aménagement sur les Zones d'activités et les budgets annexes ( Eco Normandie, Courtines, Escaut, Jonquilles, Ormerie, Immobilier tertiaire, atelier locatif, Mesnil, Havre Plateau).
- Le tourisme et le label pays d'art et d'histoire (4 768 K€)  
Il s'agit des subventions à l'Office de Tourisme, au GIP un été au Havre, des dépenses liées à la SPL des Docks (gestionnaire du Carré des Docks et des Docks Océane), au Pôle Croisière et au label Pays d'art et d'histoire.
- l'attractivité (921 K€)  
Il s'agit de la politique de soutien aux opérations culturelles concourant à l'attractivité du territoire pour le public touristique extérieur.

- l'enseignement supérieur ( 1 727 K€)  
Cela comprend les différentes subventions à des établissements supérieurs, ainsi que les allocations de recherches doctorales et le soutien au campus centre ville.
- l'agriculture (248 K€)  
Il s'agit de l'animation du Plan Local pour l'Agriculture et la gestion d'un espace test agricole, des actions dans le cadre du développement agricole.
- les espaces naturels (577 K€)  
Il s'agit des dépenses liées aux espaces verts et gestion du patrimoine principalement pour le Parc de Rouelles.
- l'aménagement numérique du territoire (1 495 K€)  
Cela concerne les dépenses relatives au SIG (Système d'Information Géographique) et à la mise en place, gestion et maintenance du Très Haut Débit.

La baisse importante de ces dépenses entre 2021 et 2022 s'explique par des travaux importants et non récurrents qui ont été budgétés en 2021 principalement sur la zone Jules Durand pour environ 6 744 K€ et par une subvention de près de 1 000 K€ qui avait été prévue pour aider l'Office de tourisme communautaire dans le cadre de la crise sanitaire.

#### **L'aménagement de l'espace public et mobilité (90 258 K€ au BP 2022 contre 88 209 K€ au BP 2021)**

Ces dépenses se répartissent sur le budget principal de la façon suivante :

- les couts de fonctionnement de l'aéroport communautaire (634 K€)
- Le plan vélo et les points d'arrêts (148 K€)
- La voirie et l'éclairage public (16 155 K€)  
Ces dépenses correspondent à la maintenance et au fonctionnement de l'éclairage public des voiries communautaires sur l'ensemble du territoire, au coût de fonctionnement de la Direction, à la maintenance de la voirie et des équipements électriques, réseaux et ouvrages.

Ces dépenses liées à l'aménagement de l'espace public et mobilité se répartissent sur le budget transport publics de la façon suivante :

- Les transports publics et scolaires (72 958 K€)  
Cela comprend les dépenses pour la ligne TER du Lézarde Express Régional (1 871 K€), pour le service Mobi'fil à destination des personnes à mobilité réduite (2 108 K€), pour le service FlexLIA (service de transport à la demande desservant les entreprises de la Zone Industrielle et Portuaire de la Communauté Urbaine), la compensation pour contraintes de service public versée au délégataire pour l'exploitation du réseau LIA (bus et tramways) à hauteur de 64 976 K€, pour le développement du réseau sur le territoire, pour la révision du PDU (Plan de Déplacement Urbain) et pour les transports scolaires (3 860 K€).
- Le projet de troisième ligne de tramway (363 K€)  
Cela comprend la subvention à la SNCF pour l'étude de la bifurcation d'Harfleur dans le cadre du projet de construction de la troisième ligne de tramway.

#### **L'habitat et l'urbanisme (5 513 K€ au BP 2022 contre 4 213 K€ au BP 2021)**

Il s'agit des dépenses de fonctionnement prévues pour :

- L'habitat (4 211 K€)  
Pour les dépenses liées aux actions réalisées dans le cadre du Plan Local de l'Habitat (PLH), d'aides à la pierre, la gestion et maintenance de l'aire de grand passage et des aires d'accueil des gens du voyage, le Programme d'Insertion Logement (PIL) et l'amélioration de l'habitat, le soutien d'associations dans le cadre de l'équilibre social de l'habitat
- La politique de la Ville (538 K€)

- La plateforme de services aux communes (764 K€)  
Notamment pour la gestion du PLU et l'instruction des actes d'urbanisme.

**La résilience des territoires** (13 750 K€ au BP 2022 contre 13 805 K€ au BP 2021)

Il s'agit des dépenses de fonctionnement prévues pour :

- Les risques majeurs (11 044 K€)  
Sont concernées les dépenses pour la gestion de l'alerte, l'évaluation des risques, la formation à la gestion de crise, l'information préventive et la cotisation au SDIS (Service Départemental des Incendies et Secours pour 10 520 K€).
- La santé (1 233K€)  
On retrouve les dépenses liées au soutien de la filière santé, notamment la démographie médicale, les maisons de santé de Criquetot l'Esneval et la maison pluridisciplinaire de St Romain de Colbosc.
- L'hygiène et salubrité (689 K€)  
et notamment le fonctionnement de la fourrière animale (166 K€).
- Le développement durable, gestion de l'air et du bruit et autres actions (784 K€)  
Sont concernés notamment les dépenses pour le plan climat, l'animation de l'Espace Info Energie, la mise en place d'actions de développement durable, la cotisation à Atmo Normandie et la participation au Parc Régional Naturel des Boucles de la Seine Normande.

**Les équipements sociaux, culturels et sportifs** (10 774 K€ au BP 2022 contre 10 772 K€ au BP 2021)

Il s'agit des dépenses de fonctionnement prévues pour :

- Les équipements culturels et sportifs (9 704 K€)  
Cela comprend les dépenses pour :
  - l'école de musique de Saint Romain de Colbosc,
  - le soutien au cinéma en plein air,
  - la fête du cirque,
  - les différentes actions culturelles,
  - les dépenses de fonctionnement pour les centres aquatiques du Bain des Docks, de Belle Etoile, Gd'O, L'effet bleu et l'aquabowling, les gymnases de Saint Romain et de Criquetot et stade communautaires
  - le soutien à la politique sportive communautaire.
- Petite enfance et école (916 K€)  
Pour les dépenses de fonctionnement des crèches et garderie de Saint Romain de Colbosc et de Criquetot l'Esneval, ainsi que pour le dispositif Ludisport.
- Les maisons du territoire (154 K€)  
Pour les dépenses de fonctionnement des maisons du territoire sur les communes de Saint Romain de Colbosc et de Criquetot l'Esneval.

Les autres dépenses prévues se composent de :

**Reversement de fiscalité** (63 447 K€ au BP 2022 contre 64 024 K€ au BP 2021)

Cela correspond aux dépenses suivantes :

- Les Attributions de Compensations aux communes (AC pour 37 854 K€).
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC pour 19 816 K€).  
Il s'agit de la dotation versée aux Communes membres de la Communauté Urbaine afin de les aider pour leur fonctionnement.

- Le Fonds National de Péréquation des ressources Inter Communales (FPIC pour 4 000 K€).  
Il s'agit d'un prélèvement au profit de l'Etat.
- La Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP pour 1 777 K€)  
Il s'agit d'un prélèvement au profit de l'Etat.

### **Charges financières**

Elles correspondent au montant des intérêts dûs et frais assimilés pour les emprunts souscrits (7 199 K€ au BP 2022 contre 7 675 K€ au BP 2021).

Le montant moins élevé des frais financiers en 2022 par rapport à 2021 s'explique principalement par une baisse de l'encours de dette de la Communauté Urbaine et donc des frais financiers corrélés ainsi que par les hypothèses prises quant aux emprunts à lever en 2022.

### **Autres dépenses ( 37 758 K€ au BP 2022 contre 36 538 K€ au BP 2021)**

Les autres dépenses ventilées par compétences concernent principalement :

- Les dépenses des services transversaux (31 077 K€) (juridique, finances, Ressources humaines etc ..).
- Les conventions de services partagées (6 041 K€) – services des communes intervenant pour le compte de la communauté urbaine et dont les coûts sont répercutés à cette dernière.
- Les réserves pour dépenses imprévues (640 K€). En 2021, une somme d'un million d'euros avait été ajoutée aux réserves sur le budget principal pour faire face aux dépenses liées au COVID19. Cette somme n'a pas été reconduite au BP 2022 compte tenu de la situation sanitaire lors de l'élaboration du budget 2022.

### **Doubles comptes ( 36 599 K€ au BP 2022 contre 37 600 K€ au BP 2021)**

Il s'agit des flux inters-budgets suivants :

- Subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe des transports publics pour 22 645 K€ au BP 2022 contre 23 527 K€ au BP 2021, soit une baisse de 4,5 %.
- Subventions d'équilibre du budget principal aux budgets des ZAC : 244 K€ au BP 2022 contre 275 K€ au BP 2021, soit une baisse de 11,4 %.
- Reversement au budget gestion des déchets suite au transfert de la compétence collecte : 4 491 K€ identique au montant budgété en 2021.
- Contribution à l'eau pluviale : 3 910 K€ au BP 2022 contre 3 798 K€ au BP2021, soit une hausse de 2,97 %
- Frais d'administration générale : 5 489 K€ au BP 2022 contre 5 509 K€ au BP 2021, soit une baisse de 0,37 %
- Les budgets annexes eau potable, assainissement et eau zone industrielle (48 285 K€ au BP 2022 contre 46 109 K€ au BP 2021)

Il s'agit des dépenses de fonctionnement prévues pour :

- Les eaux pluviales (2 344 K€) à travers l'Entretien du réseau et des bassins, la Prévention météo, la Surveillance géotechnique et la Contribution au budget assainissement ;
- L'assainissement (18 615 K€) à travers l'entretien des réseaux, des pompes et l'exploitation des STEP ;
- L'eau potable (23 127 K€) à travers l'entretien des réseaux, des espaces verts et l'achat de données de la télé-relève ;
- Eau zone industrielle (4 199 K€) à travers l'achat d'eau potable et industrielle et l'entretien du réseau.

- Le budget gestion des déchets / collecte et recyclage (39 038 K€ au BP 2022 contre 37 927 K€ au BP 2021)

Il s'agit des dépenses de fonctionnement prévues pour :

- La contribution au traitement des déchets, notamment l'incinération pour 10 688 K€ (SEVEDE) ;
- Les frais de personnel pour 14 339 K€ ;
- Les dépenses liées à la gestion du tri, des centres de recyclages et du ramassage des déchets.

## V - Les dépenses de personnel

Le tableau des effectifs s'établit au 30 septembre 2021 à 1 235 emplois permanents avec une répartition comme suit (sur la base des agents rémunérés au 30 septembre) :

Catégorie	Statut	AU 30/09/2021
A	Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	158
	Contractuels occupant un emploi permanent (hors remplaçants)	64
<b>TOTAL A</b>		<b>222</b>
B	Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	206
	Contractuels occupant un emploi permanent (hors remplaçants)	59
<b>TOTAL B</b>		<b>265</b>
C	Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	623
	Contractuels occupant un emploi permanent (hors remplaçants)	43
<b>TOTAL C</b>		<b>666</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 153 *</b>

\*la différence entre 1 235 emplois permanents et les 1 153 agents rémunérés s'explique par les postes vacants.  
A noter que la moyenne d'âge est d'un peu moins de 44 ans, que la filière technique représente 70% des effectifs et que la part des femmes est de 34%

Concernant l'année 2022, la hausse des charges nettes de masse salariale, tous budgets confondus, (hors conventions de services partagés) s'élève à 2.17%.

(tous budgets confondus, en €)	2021	2022
BP charges de personnel	58 718 689	60 635 998
Correction BP(1)		-645 627
BP Corrigé	58 718 689	59 990 371
Evolution		+ 2,17%

(1) Corrigé des montants relatifs aux compléments de transfert, aux baisses de conventions de services partagés et aux recettes nouvelles (subventions, conventionnement, mises à disposition)

Les évolutions diffèrent cependant selon les budgets : évolution de la masse salariale par budget :

Budget Principal	Budget Transports publics	Budgets eaux	Budget Cycle des déchets
+ 1,87%	+ 103,79%	+ 0,02%	+ 1,51%

En 2022, elle représentera **19,7% des dépenses de fonctionnement globales** (hors doubles comptes), soit un montant de **65 223 K€** pour le BP 2022 répartis entre les charges de personnel **60 637 K€** et les conventions de services partagés **4 586 K€**.

**Les principales explications concernant l'évolution de la masse salariale sont :**

- **Des facteurs exogènes qui influencent cependant fortement le budget 2022 :**

La mise en œuvre de la réforme du temps de travail et la négociation s'agissant de la monétisation d'une partie des jours d'ancienneté impacte la masse salariale en augmentant le régime indemnitaire de 2022 d'environ 0,15%

De plus, le gouvernement a annoncé en juillet 2021, une réforme impliquant l'avancement d'un an d'ancienneté pour tous les agents de la catégorie C ainsi qu'une refonte de la grille des deux premiers grades de cette catégorie, refonte à laquelle s'ajoute la hausse de l'indice minimum de la fonction publique prenant en compte l'augmentation du SMIC. Ces éléments ont été estimés à 675 000 € soit une hausse de 1,15% de la masse salariale.

- **Une hausse naturelle de la masse salariale en grande partie compensée :**

Le GVT (glissement vieillesse technicité) représente cette année une hausse d'environ (+ 1,07%) soit environ 600 000 €. A cela s'ajoute également, après les années de mise en œuvre du RIFSEEP, (régime indemnitaire lié aux fonctions, sujétions, expertise et expérience professionnelle) une hausse modérée du régime indemnitaire (+ 0,14%) liée à quelques évolutions sectorielles et individuelles.

Ces effets sont pour partie compensés par un effet noria (différence indiciaire entre les départs et les recrutements) relativement important en particulier sur le budget eau potable et assainissement du fait de nombreux départ en retraite. L'effet noria représente une économie estimée à 529 000 € soit -0,9 %.

- **Des effectifs qui s'adaptent aux projets de la mandature :**

Des mesures d'optimisation des services proposées au budget 2022 ont permis de maîtriser la hausse des effectifs du budget permanent avec 6 postes en sus. ; Ainsi les suppressions de certains postes aux budgets annexes compensent pour partie les besoins du budget principal. Reste 6 postes en tout ou partie financés par des mutualisations (2 emplois partagés avec la VDH pour la performance énergétique), des subventions (Poste PAPI de lutte contre les inondations) et des mises à dispositions (poste GIP croisière ou GIP politique de la ville). Ces financements et la prise en compte des postes vacants de manière plus affinés permettent de maîtriser l'effet poste permanent ainsi que la politique volontariste d'insertion de la Communauté Urbaine.

Pour autant de nombreux contrats de projet ont été créés, expliquant une hausse de 0,57% de la masse salariale. Si une grande partie d'entre eux est financé à 50% dans le cadre des appels à projet, 2022 voit notamment la consolidation de l'équipe tramway justifiant cette hausse (+ 5 postes).

## **VI – Le programme d'équipement et son financement**

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent au BP 2022 à 214 739 496 € hors opérations d'ordre contre 224 231 141 € au BP 2021.

Si l'on tient compte des doubles comptes liés à la construction du CETCO en 2021, l'effort réel d'investissement de la Communauté urbaine inscrit au BP 2022 est en augmentation nette d'environ + 10 M€ par rapport au BP 2021.

Les opérations d'ordre sont les opérations comptables ne donnant pas lieu à encaissement ou décaissement, donc sans incidences sur la trésorerie (provisions et amortissements notamment).

La répartition des dépenses de la section d'investissement peut se faire par budget :

	DEPENSES		
	BP 2021	BP 2022	Variation
Budget principal	151 869 989 €	144 647 586 €	-4,76%
Budget assainissement	18 953 187 €	15 957 144 €	-15,81%
Budget eau potable	14 991 835 €	14 733 372 €	-1,72%
Budget eau zone industrielle	1 563 683 €	2 674 967 €	71,07%
Budget transports publics	12 321 410 €	15 814 861 €	28,35%
Budget Collecte et Recyclage	16 111 987 €	13 605 604 €	-15,56%
Budget ZAE Econormandie	991 286 €	673 819 €	-32,03%
Budget Château Grosmesnil	25 084 €	255 000 €	916,58%
Budget ZAC des Courtines	- €	- €	
Budget ZAC des Jonquilles	- €	- €	
Budget parc d'activités nautiques Escaut	6 999 000 €	1 260 000 €	-82,00%
Budget Immobilier tertiaire	55 313 €	70 916 €	28,21%
Budget Jules Durand	- €	4 752 000 €	
Budget Ormerie	100 000 €	78 000 €	-22,00%
Budget Hôtel d'entreprise	35 000 €	25 000 €	-28,57%
Budget Atelier Locatif	70 234 €	32 000 €	-54,44%
Budget Maison Pluridisciplinaire	143 133 €	159 227 €	11,24%
Budget Opérations immobilières	- €	- €	
<b>Total</b>	<b>224 231 141 €</b>	<b>214 739 496 €</b>	<b>-4,23%</b>

Les dépenses de la section d'investissement tous budgets confondus s'élèvent à 214 740 K€, correspondent aux dépenses suivantes :

- Programme d'équipement : 158 530 K€ au BP 2022 contre 151 852 K€ au BP 2021
- Remboursement de la dette : 27 322 K€ au BP 2022 contre 25 715 K€ au BP 2021
- Doubles comptes : 21 421 K€ au BP 2022 contre 42 500 K€ au BP 2021
- Dépenses diverses : 7 465 K€ au BP 2022 contre 4 164 K€ au BP 2021



- Divers investissements dans le cadre du contrat de DSP confié à l'entreprise Transdev dont l'évolution de la billettique réseau (700 K€), le système SAEIV (210 K€), le funiculaire (735 K€), sur la maintenance des rames (877 K€) ...
- Les budgets annexes eau potable, assainissement et eau zone industrielle

Les principales dépenses **d'équipement de ces budgets** pour 2022 s'élèvent à 24 014 K€ contre 22 449 K€ au BP 2021 (hors centre technique communautaire) et concernent notamment :

- L'assainissement (9 918 K€) à travers le programme de restructuration des réseaux, les travaux sur les stations d'épuration et les postes de relèvement ;
- L'eau potable (11 868 K€) à travers la poursuite des travaux de renouvellement des réseaux et des travaux sur usines ;
- L'eau zone industrielle (2 228 K€) à travers la poursuite de la sécurisation de l'eau industrielle.
- Le budget gestion des déchets / collecte et recyclage

Les principales dépenses **d'équipement de ce budget** pour 2022 s'élèvent à 11 841 K€ contre 9 564 K€ au BP 2021 (hors centre technique communautaire) concernent notamment :

- La poursuite de construction du centre de recyclage d'Harfleur pour 3 802 K€ ;
- Le renouvellement et acquisitions nouvelles de matériel de conteneurisation (Conteneurs, colonnes d'apport volontaire, composteurs...) pour 2 624 K€ ;
- Les travaux d'aménagement sur les sites existants, gros entretiens et aménagement de points de collecte pour 2 417 K€ ;
- L'acquisition de matériels roulants et grosses réparations sur le matériel roulant pour 2 542 K€.

- Les autres budgets annexes

Une dépense notable :

- Les travaux sur le budget annexe du parc d'activités nautique de l'Escaut pour 1 260 K€ (création d'une Zone d'Activités liée au nautisme) ;

## Les ressources en investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent au BP 2022 à 154 135 679 € contre 168 730 407 € au BP 2021 hors opérations d'ordre.

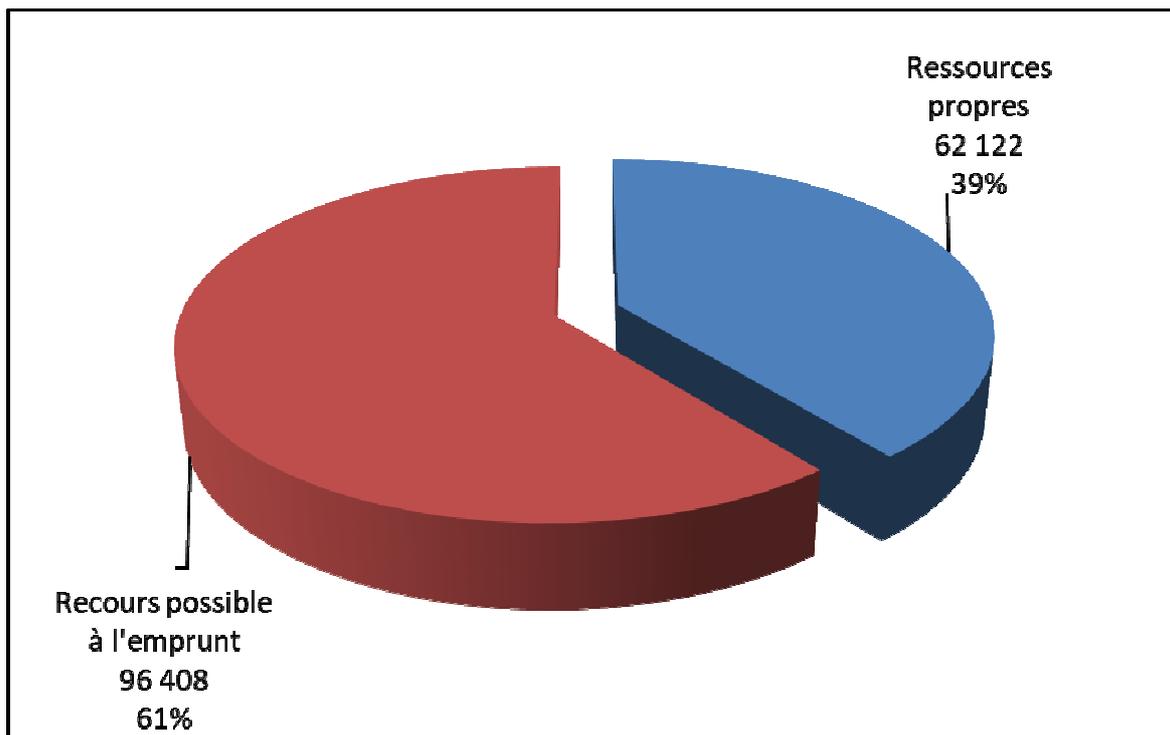
Les opérations d'ordre sont les opérations comptables ne donnant pas lieu à encaissement ou décaissement, donc sans incidences sur la trésorerie (provisions et amortissements notamment).

La répartition des recettes d'investissement peut être constatée selon une ventilation par budget et par thématique.

### **Répartition des recettes d'investissement par budget**

	RECETTES		
	BP 2021	BP 2022	Variation
Budget principal	134 479 077 €	125 486 250 €	-6,69%
Budget assainissement	6 427 658 €	5 788 912 €	-9,94%
Budget eau potable	2 851 169 €	3 967 426 €	39,15%
Budget eau zone industrielle	73 000 €	960 000 €	1215,07%
Budget transports publics	80 073 €	3 699 506 €	4520,17%
Budget Collecte et Recyclage	12 924 014 €	10 318 695 €	-20,16%
Budget ZAE Econormandie	- €	- €	
Budget Château Grosmesnil	10 331 €	213 200 €	1963,69%
Budget ZAC des Courtines	147 000 €	80 000 €	-45,58%
Budget ZAC des Jonquilles	366 000 €	890 000 €	143,17%
Budget parc d'activités nautiques Escaut	6 990 612 €	1 237 500 €	-82,30%
Budget Immobilier tertiaire	10 000 €	25 000 €	150,00%
Budget Jules Durand	4 004 686 €	- €	-100,00%
Budget Ormerie	- €	- €	
Budget Hôtel d'entreprise	15 297 €	20 000 €	30,74%
Budget Atelier Locatif	25 990 €	20 000 €	-23,05%
Budget Maison Pluridisciplinaire	10 000 €	48 245 €	382,45%
Budget Opérations immobilières	315 500 €	1 380 945 €	337,70%
Total	<b>168 730 407 €</b>	<b>154 135 679 €</b>	<b>-8,65%</b>

Ce programme d'équipement (hors remboursement des emprunts) est financé comme suit (en K€) :

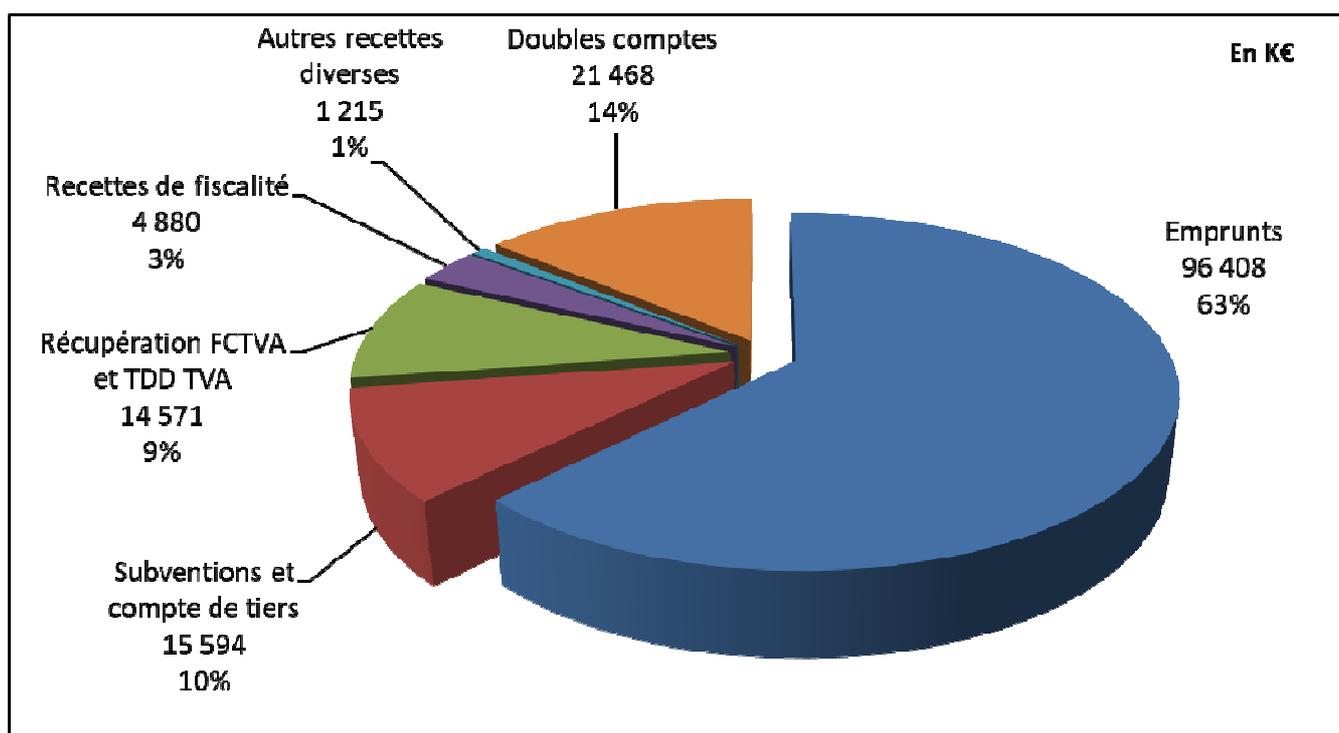


Compte tenu des hypothèses prises pour établir ce budget, le total des emprunt a mobiliser sur 2022 serait de 96 408 K€.

Ce programme d'emprunts est principalement inscrit sur le budget principal 77 455 K€, sur le budget cycle des déchets 7 650 K€ et les budgets Eau potable et assainissement 7 724 K€.

Compte tenu de la reprise des résultats (affectés en partie au financement des investissements), du taux de réalisation de ces investissements et de l'épargne brute réellement dégagée en fin d'exercice, le montant total des emprunts à souscrire effectivement est généralement beaucoup moins important, voire nul selon les budgets.

**Répartition des recettes d'investissement par origine (en K€)**



S'ajoutent à ces recettes les opérations d'ordre (amortissements, provisions et excédent des recettes de fonctionnement) pour un montant de 71 087 K€ contre 72 726 K€ au BP 2021. Elles contribuent à équilibrer la section d'investissement.

Les comptes de tiers correspondent à des travaux réalisés par la communauté urbaine pour le compte d'un tiers. La Communauté Urbaine se fait rembourser ces travaux agissant pour le compte d'autrui. Au BP 2022, il s'agit principalement des travaux réalisés pour le plan campus qui s'élève à 3 634 K€.

Les principales subventions attendues par la Communauté Urbaine concernent :

- Le plan vélo pour 1 814 K€
- Le plan campus pour 1 529 K€
- Les amendes de police pour 1 200 K€
- Les travaux sur le réseau incendie sur Port 2000 pour 960 K€
- L'éclairage public pour 750 K€
- Le Centre d'Innovation Drone Normandie pour 700 K€
- La rénovation énergétique de l'hôtel de la Communauté Urbaine pour 619 K€
- L'aide à la Pierre pour 620 K€
- La construction du centre de recyclage d'Harfleur pour 600 K€
- La zone d'activité Jules Durand pour 400 K€
- D'autres compétences (plan vélo, aménagement de quais de bus, aménagements de voirie, amélioration de l'habitat, gestion de déchets, ...) pour 1 239 K€

Concernant les doubles comptes, il s'agit des flux inters-budgets suivants :

- Avances du budget principal aux budgets des ZAC : 3 622 K€ au BP 2022 contre 9 195 K€ au BP 2021
- Remboursement des avances des budgets annexes au budget principal : 5 243 K€ au BP 2022 contre 832 K€ au BP 2021
- Remboursement d'avance des budgets annexes au budget principal et régularisation comptable des travaux du CETCO : 3 353 K€ au BP 2022 contre 22 223 K€ au BP 2021
- Opération de gestion de la trésorerie (dépense et recette) dans le cadre des emprunts revolving : 9 250 K€ au BP 2022 contre 10 250 K€ au BP 2021.

## VII – Les caractéristiques de l'endettement

La situation au 31 décembre 2021 de la dette de la Communauté Urbaine sera la suivante sous réserve d'un ou plusieurs emprunts d'équilibre pour l'année 2021.

Budget principal	88 470 610,00 €
Budget assainissement	45 546 584,82 €
Budget eau potable	15 135 156,02 €
Budget EZI	4 560 000,00 €
Budget transport	117 704 977,79 €
Budget Déchets	9 957 235,39 €
Budget ZAE parc éco Normandie	3 269 102,81 €
Budget atelier locatif	0,00 €
Budget maison pluridisciplinaires	606 108,66 €
<b>total</b>	<b>285 249 775,53 €</b>

Cet encours est composé à 70,55 % d'emprunts à taux fixe portant un taux moyen de 3,08%, de 29,45% d'emprunts à taux indexé pour un taux moyen 0,16 %

Le taux moyen global s'élève à 2,23%.

La durée de vie moyenne de cet encours (durée nécessaire pour rembourser 50 % de la dette) est de 7 ans. La durée de vie résiduelle est de 13 ans et 2 mois.

Au 31 décembre 2021, l'encours de dette est composé à 100% d'emprunts classés 1A dans la charte de bonne conduite, dite charte Gissler. Il s'agit d'emprunts à taux fixes ou taux variables reposant sur des indices de la zone euro. Cette catégorie regroupe les emprunts qui présentent le plus faible risque.

Les perspectives en matière de dette vont dépendre principalement de quatre facteurs : le niveau d'épargne brut dégagé chaque année et qui autofinance tout ou partie des investissements, le niveau d'investissements et son taux de réalisation, le taux de financement obtenu sur ces dépenses d'investissement et les effets de la crise sanitaire.

Pour l'année 2022, une hypothèse d'un emprunt de 40 M€ semble réaliste pour financer les investissements 2021 et 2022.

En fonction du niveau d'investissement décidé sur le prochain PPAC 2021/2026, une hausse de la dette dans les prochaines années est envisagée dans la limite choisie d'un ratio de désendettement maximal de 12 ans sur le budget principal.

En fonction des hypothèses prises, des emprunts qui pourraient être à mobiliser sur 2021 et 2022 (40 M€) et de l'épargne brute prévisionnelle, le ratio de désendettement affiché au budget principal pourrait se situer fin 2022 autour de 7 ans, 10 ans pour le budget transport et 6 ans tous budgets confondus.

La « règle d'or » recommande que la capacité de désendettement soit compris entre 11 et 13 ans au maximum.

## STRUCTURE DE LA DETTE AU 01/01/2022

	Encours en K€	Répartition par type de taux		Taux moyen			Durée de vie moyenne
		Fixe	Variable	Fixe	Variable	Goba	
<b>Dette globale</b>	<b>285 248 776</b>	<b>70,55%</b>	<b>29,45%</b>	<b>3,08%</b>	<b>0,16%</b>	<b>2,23%</b>	<b>7 ans</b>
Budget principal	88 470 610	89,29%	10,71%	3,40%	0,59%	3,10%	5 ans
Assainissement	45 546 585	54,47%	45,53%	2,91%	0,20%	1,68%	4 ans et 4 mois
Eau potable	15 135 156	86,17%	13,83%	3,39%	0,32%	2,96%	3 ans et 2 mois
Eau zone industrielle	4 560 000	50,00%	50,00%	1,22%	42,00%	0,82%	6 ans
Transports publics	117 704 978	58,01%	41,99%	3,22%	0,06%	1,90%	10 ans et 2 mois
Collecte et recyclage	9 957 235	100,00%	0,00%	0,83%	0,00%	0,83%	10 ans et 2 mois
ZAE Parc Eco Normandie	3 269 103	100,00%	0,00%	0,93%	0,00%	0,93%	5 ans et 3 mois
Atelier occaf	0						
Maison pluridisciplinaire	606 109	100,00%	0,00%	0,99%	0,00%	0,99%	3 ans et 2 mois

## VIII - L'épargne brute et l'épargne nette

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts financiers. Ce flux dégagé chaque année permet de rembourser le capital des emprunts et de couvrir en totalité ou en partie les investissements.

Celle-ci devrait s'élever à **60,66 M€** au titre de 2022 (contre 55,50 M€ au titre de 2021).

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée des remboursements en capital de la dette. Elle permet de participer au financement des dépenses d'équipement.

Celle-ci devrait s'élever à **33,34 M€** au titre de 2022 (contre 29,78 M€ au titre de 2021).

## IX – Tableaux de synthèse des dépenses et des recettes

Répartition par budget (en K€)

	Dépenses		Variation Dépenses BP21/22	Recettes		Variation Recettes BP 21/22
	BP 2021	BP 2022		BP 2021	BP 2022	
<b>Budget principal</b>	<b>349 537</b>	<b>340 542</b>	<b>-2,67%</b>	<b>349 537</b>	<b>340 542</b>	<b>-2,67%</b>
Investissement	151 870	144 848	-4,78%	134 479	125 488	-6,69%
Fonctionnement	197 667	195 694	-0,90%	215 058	215 054	0,00%
<b>Budgets annexes</b>						
<b>Assainissement</b>	<b>38 771</b>	<b>36 710</b>	<b>-5,32%</b>	<b>38 771</b>	<b>36 710</b>	<b>-5,32%</b>
Investissement dont refinancement	18 953	15 957	-15,84%	8 428	5 789	-31,84%
Fonctionnement	19 818	20 753	4,72%	32 344	30 921	-4,40%
<b>Eau potable</b>	<b>38 669</b>	<b>39 516</b>	<b>2,19%</b>	<b>38 669</b>	<b>39 516</b>	<b>2,19%</b>
Investissement dont refinancement	14 992	14 733	-1,72%	2 851	3 987	39,15%
Fonctionnement	23 677	24 782	4,67%	35 817	35 528	-0,75%
<b>Eau industrielle</b>	<b>6 013</b>	<b>7 187</b>	<b>19,62%</b>	<b>6 013</b>	<b>7 187</b>	<b>19,62%</b>
Investissement	1 584	2 675	71,07%	73	980	1215,07%
Fonctionnement	4 429	4 512	1,40%	5 940	6 207	4,83%
<b>Transports publics</b>	<b>86 528</b>	<b>92 254</b>	<b>6,62%</b>	<b>86 528</b>	<b>92 254</b>	<b>6,62%</b>
Investissement dont refinancement	12 321	15 815	28,35%	80	3 700	4520,17%
Fonctionnement	74 207	76 440	3,01%	86 448	88 554	2,44%
<b>Collecte et Recyclage</b>	<b>56 240</b>	<b>54 832</b>	<b>-2,60%</b>	<b>56 240</b>	<b>54 832</b>	<b>-2,60%</b>
Investissement	16 112	13 606	-15,56%	12 824	10 318	-20,16%
Fonctionnement	40 128	41 227	2,74%	43 416	44 514	2,77%
<b>SOUS-TOTAL hors ZAC et immo tertiaire</b>	<b>575 758</b>	<b>571 041</b>	<b>-0,82%</b>	<b>575 758</b>	<b>571 041</b>	<b>-0,82%</b>
Investissement	215 812	207 434	-3,88%	156 835	150 221	-4,22%
Fonctionnement	359 946	363 608	1,02%	418 923	420 821	0,45%

	Dépenses		Variation Dépenses BP21/22	Recettes		Variation Recettes BP 21/22
	BP 2021	BP 2022		BP 2021	BP 2022	
<b>ZAE Parc Econormandie</b>	<b>1 645</b>	<b>900</b>	<b>-45,29%</b>	<b>1 645</b>	<b>900</b>	<b>-45,29%</b>
Investissement	991	674	-32,03%	0	0	
Fonctionnement	654	226	-65,40%	1 645	900	-45,29%
<b>Château du Grosmeuil</b>	<b>139</b>	<b>380</b>	<b>172,90%</b>	<b>139</b>	<b>380</b>	<b>172,90%</b>
Investissement	25	255	916,58%	10	213	1963,69%
Fonctionnement	114	125	9,63%	129	167	29,49%
<b>Parc des Courtines</b>	<b>147</b>	<b>100</b>	<b>-31,97%</b>	<b>147</b>	<b>100</b>	<b>-31,97%</b>
Investissement	0	0		147	80	-45,58%
Fonctionnement	147	100	-31,97%	0	20	
<b>Parc des Jonquilles</b>	<b>366</b>	<b>890</b>	<b>143,17%</b>	<b>366</b>	<b>890</b>	<b>143,17%</b>
Investissement	0	0	#DIV/0!	366	890	143,17%
Fonctionnement	366	890	143,17%	0	0	0,00%
<b>Parc de l'Escaut</b>	<b>7 106</b>	<b>1 411</b>	<b>-80,15%</b>	<b>7 106</b>	<b>1 411</b>	<b>-80,15%</b>
Investissement	6 999	1 260	-82,00%	6 991	1 238	-82,30%
Fonctionnement	107	151	40,09%	116	173	49,34%
<b>Immobilier Tertiaire</b>	<b>191</b>	<b>179</b>	<b>-6,04%</b>	<b>191</b>	<b>179</b>	<b>-6,04%</b>
Investissement	55	71	28,21%	10	25	150,00%
Fonctionnement	136	108	-20,04%	181	154	-14,89%
<b>Jules Durand</b>	<b>6 745</b>	<b>4 752</b>	<b>-29,54%</b>	<b>6 745</b>	<b>4 752</b>	<b>-29,54%</b>
Investissement	0	4 752	-100,00%	4 005	0	-100,00%
Fonctionnement	6 745	0	-100,00%	2 740	4 752	73,43%
<b>Epaville</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>#DIV/0!</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>#DIV/0!</b>
Investissement	0	0		0	0	
Fonctionnement	0	0		0	0	
<b>ZA Ormerie</b>	<b>100</b>	<b>78</b>	<b>-22,00%</b>	<b>100</b>	<b>78</b>	<b>-22,00%</b>
Investissement	100	78	-22,00%	0	0	
Fonctionnement	0	0	0,00%	100	78	-22,00%
<b>Hôtel d'entreprises</b>	<b>63</b>	<b>48</b>	<b>-24,81%</b>	<b>63</b>	<b>70</b>	<b>9,80%</b>
Investissement	35	25	-28,57%	15	20	30,74%
Fonctionnement	28	23	-20,15%	48	50	3,12%
<b>Atelier Locatif</b>	<b>95</b>	<b>52</b>	<b>-45,01%</b>	<b>95</b>	<b>89</b>	<b>-6,32%</b>
Investissement	70	32	-54,29%	26	20	-23,08%
Fonctionnement	25	20	-17,98%	69	69	0,00%
<b>Maison Pluridisciplinaire</b>	<b>245</b>	<b>284</b>	<b>15,59%</b>	<b>245</b>	<b>284</b>	<b>15,59%</b>
Investissement	143	159	11,24%	10	48	382,45%
Fonctionnement	102	124	21,68%	235	235	0,00%
<b>Opérations immobilières</b>	<b>384</b>	<b>1 453</b>	<b>278,81%</b>	<b>384</b>	<b>1 453</b>	<b>278,81%</b>
Investissement	0	0		316	1 381	337,70%
Fonctionnement	384	1 453	278,81%	68	72	5,60%
<b>TOTAL</b>	<b>592 984</b>	<b>581 567</b>	<b>-1,93%</b>	<b>592 984</b>	<b>581 626</b>	<b>-1,92%</b>
Investissement	<b>224 231</b>	<b>214 739</b>	<b>-4,23%</b>	<b>168 730</b>	<b>154 136</b>	<b>-8,65%</b>
Fonctionnement	<b>368 753</b>	<b>366 828</b>	<b>-0,52%</b>	<b>424 253</b>	<b>427 490</b>	<b>0,76%</b>

*Hors mouvements d'ordre et avec doubles comptes > doubles comptes*

(\*) Budget 2022 voté en suréquilibre du fait de 58 K€ du fait de deux budgets annexes (Hotel d'entreprise et Atelier locatif) dont les recettes sont supérieures aux dépenses

## Répartition par compétence (en K€)

DEPENSES (En K€)	BP 2022	BP 2022	BP 2022	RECETTES (En K€)	BP 2022	BP 2022	BP 2022
	Inv	Fonc	Total		Inv	Fonc	Total
<b>Développement territorial</b>	<b>34 771</b>	<b>14 207</b>	<b>48 978</b>	<b>Contribution Economique</b>	<b>3 000</b>	<b>62 901</b>	<b>65 901</b>
<i>Développement économique</i>	6 291	2 810	9 101				
<i>Parcs d'activités</i>	1 995	1 661	3 656				
<i>Tourisme et pays d'art et d'histoire</i>	9 283	4 768	14 051	<b>Les compensations suite à :</b>			
<i>Attractivité</i>		921	921	<b>la suppression de la TP</b>	<b>0</b>	<b>54 889</b>	<b>54 889</b>
<i>Enseignement supérieur</i>	14 623	1 727	16 350	<b>la suppression de la TH</b>		<b>29 520</b>	<b>29 520</b>
<i>Agriculture</i>	735	248	983	<b>DGF et autres</b>			
<i>Espaces naturels</i>	281	577	858	<b>dotations de compensation</b>	<b>0</b>	<b>42 755</b>	<b>42 755</b>
<i>Aménagement numérique du territoire</i>	1 563	1 495	3 058				
<b>Aménagement de l'espace public et mobilité</b>	<b>51 029</b>	<b>90 258</b>	<b>141 287</b>	<b>Dotation générale de</b>	<b>0</b>	<b>2 820</b>	<b>2 820</b>
<i>Transports publics et scolaires</i>	8 656	72 958	81 614	<i>DGD Hygiène</i>		1 669	1 669
<i>Plan vélo et points d'arrêt</i>	4 742	148	4 890	<i>DGD Transport</i>		1 151	1 151
<i>Aéroport</i>	1 652	634	2 286	<b>Versement et autres recettes</b>	<b>300</b>	<b>64 939</b>	<b>65 239</b>
<i>Voirie</i>	34 143	16 155	50 298	<i>Versement transports</i>		48 246	48 246
<i>Tramway</i>	1 836	363	2 199	<i>Transports - recettes usagers</i>		12 637	12 637
				<i>Subventions</i>	239		239
				<i>Autres recettes Transports Tramway</i>	61	4 056	4 117
<b>Habitat, urbanisme et grands projets d'équipements</b>	<b>8 009</b>	<b>5 513</b>	<b>13 522</b>	<b>Recettes eau et assainissement</b>	<b>960</b>	<b>68 679</b>	<b>69 639</b>
<i>Habitat</i>	6 041	4 211	10 252	<i>Redevances et ventes d'eau</i>		52 908	52 908
<i>Politique de la ville</i>	0	538	538	<i>Subventions d'équipement</i>	960		960
<i>Urbanisme</i>	550	764	1 314	<i>Autres recettes</i>		15 771	15 771
<i>Réserves foncières</i>	1 418		1 418				
<b>Cycle de l'eau, assainissement, fluides et déchets *</b>	<b>40 472</b>	<b>87 323</b>	<b>127 795</b>	<b>Recettes gestion des déchets</b>	<b>615</b>	<b>40 019</b>	<b>40 634</b>
<i>Eau pluviale - gestion des rivières</i>	4 617	2 344	6 961	<i>TEOM</i>		34 430	34 430
<i>Assainissement</i>	9 918	18 615	28 533	<i>Subventions d'équipement</i>	615	49	664
<i>Eau potable</i>	11 868	23 127	34 995	<i>Autres recettes</i>	0	5 540	5 540
<i>Eau zone industrielle</i>	2 228	4 199	6 427				
<i>Collecte et Recyclage</i>	11 841	39 038	50 879	<b>Autres recettes du budget principal</b>	<b>16 700</b>	<b>17 207</b>	<b>33 907</b>
<b>Résilience des territoires</b>	<b>1 567</b>	<b>13 750</b>	<b>15 317</b>	<i>Attribution de compensation négative</i>	1 880	2 764	4 644
<i>Risques majeurs et environnement ind.</i>	585	11 044	11 629	<i>Subventions et participations</i>	13 746	934	14 680
<i>Santé</i>	552	1 233	1 785	<i>Taxe de séjour</i>		1 000	1 000
<i>Hygiène salubrité</i>	10	689	699	<i>Diverses recettes budget principal</i>	1 074	7 737	8 811
<i>Développement durable, air, bruit</i>	420	622	1 042	<i>Revente de pièce détachées aux BA</i>		4 772	4 772
<i>Frais communs</i>		162	162				
<b>Services à la population et proximité</b>	<b>12 098</b>	<b>10 774</b>	<b>22 872</b>	<b>Maison de santé St Romain recettes d</b>	<b>0</b>	<b>235</b>	<b>235</b>
<i>Equipements culturels et sportifs</i>	11 729	9 704	21 433	<i>Subventions</i>	0	0	0
<i>Petite enfance et école</i>	369	916	1 285	<i>Locations ou cessions terrains</i>		215	215
<i>Maison du territoire</i>		154	154	<i>Divers</i>		20	20
<b>Reversements de fiscalité</b>	<b>2 400</b>	<b>63 447</b>	<b>65 847</b>	<b>ZAC recettes diverses</b>	<b>114</b>	<b>6 190</b>	<b>6 304</b>
<i>Attribution de compensation</i>		37 854	37 854	<i>Subventions</i>	34	0	34
<i>Dotation de solidarité communautaire</i>		19 816	19 816	<i>Locations ou cessions terrains et immeubles</i>		6 152	6 152
<i>Péréquation horizontale</i>		4 000	4 000	<i>Divers</i>	80	38	118
<i>Contribution aux comptes des Finances Publiques</i>		1 777	1 777				
<i>Reversement de fiscalité</i>				<b>Programme d'emprunts</b>	<b>96 408</b>	<b>0</b>	<b>96 408</b>
<i>Taxe d'aménagement</i>	2 400	0	2 400				
<b>Remboursement de la dette</b>	<b>27 322</b>	<b>7 199</b>	<b>34 521</b>	<b>Remboursement de TVA</b>	<b>14 571</b>	<b>737</b>	<b>15 308</b>
<i>Capital</i>	27 322		27 322	<i>FC TVA et TDD TVA</i>	14 571	737	15 308
<i>Intérêts et frais assimilés</i>		7 199	7 199				
<b>Autres dépenses</b>	<b>15 428</b>	<b>37 118</b>	<b>52 546</b>				
<i>Conventions de services partagés</i>	0	6 041	6 041				
<i>Services transversaux</i>	15 428	31 077	46 505				
<i>Reversement d'excédent</i>							
<b>Réserves pour imprévues</b>	<b>176</b>	<b>640</b>	<b>816</b>				
<b>Total sans doubles comptes</b>	<b>193 272</b>	<b>330 229</b>	<b>523 501</b>	<b>Total sans doubles comptes</b>	<b>132 668</b>	<b>390 891</b>	<b>523 559</b>

\* Hors dépenses du CETCO intégrés dans les dépenses des services transversaux

Rappel Total sans doubles comptes	193 272	330 229	523 501
<b>Doubles comptes</b>			
<i>Equilibre Budget transports publics</i>	0	22 463	22 463
<i>Avances Budgets annexes ZAC</i>	3 622	244	3 866
<i>Remboursements avances des ZAC</i>	3 243	0	3 243
<i>Revenants Budget Gestion des Déchet</i>	0	4 491	4 491
<i>Contribution Eau Potable</i>	0	3 910	3 910
<i>CEICO</i>	3 333	0	3 333
<i>Frais d'administration Générale réimputés sur les budgets annexes</i>	0	3 430	3 430
<i>Opérations comptables de gestion de la récolement</i>	0 250	0	0 250
<b>Total général hors résultat</b>	<b>214 740</b>	<b>366 828</b>	<b>581 568</b>

<b>Reprise des résultats</b>	0	0	0
<b>Total général avec reprise des résultats</b>	<b>214 740</b>	<b>366 828</b>	<b>581 568</b>

Rappel Total sans doubles comptes	132 668	390 891	523 559
<b>Doubles comptes</b>			
<i>Equilibre Budget transports publics</i>	0	22 463	22 463
<i>Avances Budgets annexes ZAC</i>	3 622	244	3 866
<i>Remboursements avances des ZAC</i>	3 243	0	3 243
<i>Revenants Budget Gestion des Déchet</i>	0	4 491	4 491
<i>Contribution Eau Potable</i>	0	3 910	3 910
<i>CEICO</i>	3 333	0	3 333
<i>Frais d'administration Générale réimputés sur les budgets annexes</i>	0	3 430	3 430
<i>Opérations comptables de gestion de la récolement</i>	0 250	0	0 250
<b>Total général hors résultat</b>	<b>154 136</b>	<b>427 490</b>	<b>581 626</b>

<b>Reprise des résultats</b>	0	0	0
<b>Total général avec reprise des résultats</b>	<b>154 136</b>	<b>427 490</b>	<b>581 626</b>